



Chambre
de Métiers
et de l'Artisanat

TARN-ET-GARONNE

Communauté de Communes
Q.R.G.A.

17 JUIN 2021

REÇU

Montauban, le 10 juin 2021

Communauté de Communes du
Quercy Rouergue et des Gorges
de l'Aveyron
Place de l'hôtel de ville
82140 Saint-Antonin-Noble-Val

Objet : Avis sur la modification simplifiée d'un PLUI

Dossier suivi par : Cédric BARTHES

Monsieur le Président,

Comme suite à votre courrier du 26/05/2021 concernant la modification simplifiée n°2 du PLUI de votre intercommunalité, nous vous informons, qu'après examen du dossier, nous n'avons pas de remarque particulière à émettre.

Toutefois, nous tenons à réaffirmer l'intérêt que porte notre compagnie consulaire à tout projet pouvant avoir une incidence sur l'artisanat local. Aussi soyez assuré que nous serons très attentifs à toute demande d'information qui pourrait vous être utile dans votre démarche.

Nous vous invitons à consulter www.geometiers82.fr, interface de co-gestion publique des acteurs des métiers de l'artisanat du Tarn-et-Garonne, et à partager sur votre site internet les données de l'artisanat de votre commune (fonction "Partager").

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Roland DELZERS

Président

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE TARN-ET-GARONNE

11 rue du Lycée 82000 Montauban - 05 63 63 09 58

www.cma82.fr - contact@cm-montauban.fr

Décret n° 2004-1164 du 2 novembre 2004.